



REQUEST FOR PROPOSAL (RFP) No. NRCan-5000073291 / APPEL D'OFFRES (DP) No. NRCan-5000073291

SOLICITATION AMENDMENT 01 (Q&A)/ MODIFICATION DE SOLLICITATION 01 (Q&R)

This **solicitation amendment 01** is issued to respond to recent questions posed by potential bidders:

La **présente modification 01** vise à répondre à des questions récentes posées par des soumissionnaires potentiels :

Therefore, amend as follows: / Par conséquent, modifier comme suit :

EN Q1 - With regards to mandatory criteria for the Lead Project Resource: if all relevant projects listed need to have occurred between January 1, 2017 and the bid closing date, and the required minimum years of experience needed is five, why is the points system structured around a 10+ years of experience system?

EN A1 - Mandatory criteria indicate the minimum requirements to bid on the projects. Through rated criteria's, additional points are provided for experience above the required minimum, to favor more experienced bidders.

FR Q1 - En ce qui concerne les critères obligatoires pour la ressource principale du projet : si tous les projets pertinents énumérés doivent avoir eu lieu entre le 1er janvier 2017 et la date de clôture de l'appel d'offres, et si le nombre minimum d'années d'expérience requis est de cinq, pourquoi le système de points est-il structuré autour d'un système de 10 années d'expérience ou plus ?

FR R1 - Les critères obligatoires indiquent les exigences minimales requises pour soumettre une proposition. Les critères cotés permettent d'accorder des points supplémentaires pour des années d'expériences supplémentaires, afin de favoriser les soumissionnaires les plus expérimentés.

EN Q2 - With regards to the mandatory criteria for the Intermediate Project Resource: In the section describing the requirements, it refers to this resource as the 'lead' resource. Please clarify that this is meant to say 'intermediate.'

EN A2 - Mandatory criteria M2 should read as follows : The Bidder MUST demonstrate that, the Intermediate Resource has a minimum of three (3) years of experience related to facilitating meetings with Indigenous groups between January 1, 2019 to the date of bid closing.

FR Q2 - En ce qui concerne les critères obligatoires pour la ressource intermédiaire du projet : Dans la section décrivant les exigences, il est fait référence à cette ressource en tant que ressource "principale". Veuillez préciser qu'il s'agit d'une ressource "intermédiaire".

FR R2 - Le critère obligatoire CO2 doit être libellé comme suit : Le soumissionnaire DOIT démontrer que la ressource intermédiaire a au moins trois (3) ans d'expérience en facilitation de réunions avec des groupes autochtones entre le 1^{er} janvier 2019 et la date de clôture des soumissions.



EN Q3 - Is it possible to have access to the meeting notes or any reports from the engagement session held on March 6, 2019?

EN A3 - No. The report is not relevant for the work to be performed.

FR Q3 - Est-il possible d'avoir accès aux notes de réunion ou aux rapports de la session d'engagement qui s'est tenue le 6 mars 2019?

FR R3 - Non. Le rapport n'est pas pertinent pour le travail à réaliser.

EN Q4 - Does the 150k budget only cover consultant expenses to perform the work and travel to the conference, or would it also need to cover the travel and expenses for ITWGFM members as well?

EN A4 - The \$150K budget must cover all costs required to ensure a successful meeting, including consultant expenses to travel and perform the work, meeting space rental, catering, and other costs as required, and must include travel expenses and honorariums for ITWGFM members. NRCan employees travel expenses are not included.

FR Q4 - Le budget de \$150K couvre-t-il uniquement les dépenses des consultants pour effectuer le travail et se rendre à la conférence, ou doit-il également couvrir les frais de déplacement et les dépenses des membres de l'ITWGFM ?

FR R4 - Le budget de \$150K dollars doit couvrir tous les coûts nécessaires à la réussite de la réunion, y compris les frais de déplacement et frais associés au travail des consultants, la location de l'espace de réunion, la restauration et les autres coûts nécessaires, ainsi que les frais de déplacement et les honorariums des membres de l'ITWGFM. Les frais de déplacement des employés de RNCan ne sont pas inclus.

EN Q5 - How many ITWGFM members are there currently? Is there an estimate of how many ITWGFM members would be attending this conference?

EN A5 - We are seeking an attendance between 25 and 30 representatives, targeting a minimum of 1 or 2 representatives from each Province and Territory.

FR Q5 - Combien de membres ITWGFM y a-t-il actuellement ? Existe-t-il une estimation du nombre de membres de l'ITWGFM qui participeront à cette conférence ?

FR R5 - Nous souhaitons rassembler entre 25 et 30 représentant.e.s, et visons un minimum de 1 ou 2 représentant.e.s de chaque Province et Territoire.

EN Q6 - Is the 33% of the total monetary value of the project that needs to be performed by an Indigenous business part of the 150k project budget, or the overall budget and expenses?

EN A6 - The optimal scenario for NRCan is that 100% of the work is performed by an Indigenous business. In the case of a joint venture between an Indigenous and non-Indigenous businesses, a minimum of 33% of the



total monetary value of the contract needs to be performed by the Indigenous business. As an example, for a project with a total budget of \$150K, where the project is a joint venture between a non-Indigenous and an Indigenous business, a minimum of 49,500\$ will have to be paid to the Indigenous business for work performed under the contract.

FR Q6 - Les 33 % de la valeur monétaire totale du projet qui doivent être réalisés par une entreprise autochtone font-ils partie du budget du projet de \$150K ou du budget global et des dépenses ?

FR R6 - Le scénario optimal pour RNCan serait que 100% du mandat soit réalisé par une entreprise Autochtone. Dans le cas d'une association entre une entreprise Autochtone, et une entreprise non-Autochtone, au minimum 33% de la valeur monétaire du contrat devra être réalisé par l'entreprise Autochtone. Par exemple, pour un projet avec un budget total de \$150K, ou le projet est réalisé par une association entre une entreprise Autochtone et une entreprise non-Autochtone, un minimum de 49,500\$ devra être payé à l'entreprise Autochtone pour du travail réalisé dans le cadre du contrat.

EN Q 7 - What is the purpose or goal of this conference? Are there specific topics that should be covered?

EN A7 - The project aims at renewing the working group's membership. The purpose of the meeting will be to agree on terms of reference, including but not limited the working group objectives, membership, roles and responsibilities, the decision-making process, and an action plan with its associated roadmap and timelines.

FR Q7 - Quel est le but ou l'objectif de cette conférence ? Y a-t-il des sujets spécifiques qui devraient être abordés ?

FR R7 - Le projet vise à renouveler les membres du groupe de travail. L'objectif de la réunion sera de convenir d'un mandat, y compris, mais sans s'y limiter, les objectifs du groupe de travail, sa composition, les rôles et responsabilités, le processus de prise de décision, et un plan d'action avec sa feuille de route et ses échéances.

EN Q8 - Can you please provide a one-week extension to the RFP closing date to assist bidders in gathering the information required to craft a quality response?

EN A8 - The closing date and time is postponed to April 11th 2024 17:00 EDT.

FR Q8 - Pouvez-vous prolonger d'une semaine la date de clôture de l'appel d'offres afin d'aider les soumissionnaires à rassembler les informations nécessaires à l'élaboration d'une réponse de qualité ?

FR R8 - La date et l'heure de clôture est remise au 11 avril 2024 à 17:00 HAE.

EN Q9 - With regard to the "relevant project descriptions" that must be provided as per M4, are there recommendations on the number of project references that should be provided for the Lead Resource, Intermediate Resource, and Additional Resource?



EN A9 - NRCan recommends providing the minimum number of relevant project descriptions to enable evaluation of the mandatory and rated criteria, and writing a paragraph linking project descriptions and completion dates to the experience of the resources involved in the proposal.

FR Q9 - En ce qui concerne les "descriptions de projet pertinentes" qui doivent être fournies conformément à CO4, existe-t-il des recommandations sur le nombre de références de projet qui doivent être fournies pour la ressource principale, la ressource intermédiaire et la ressource supplémentaire ?

FR R9 - RNCan recommande de fournir le minimum de descriptions de projets pertinents permettant l'évaluation des critères obligatoires et côtés et de rédiger un paragraphe permettant de d'associer les descriptions de projets et leurs dates de réalisation à l'expérience des ressources impliquées dans la proposition.

Amendment No. 01/ Amendement n°01

Replace the solicitation closing date from April 5, 2024 to April 11, 2024, as follows:

Modifier la date de clôture de l'invitation à soumissionner du 5 avril 2024 au 11 avril 2024 comme suit :

**Solicitation Closes – L'invitation prend fin
at – à 2:00 p.m. Pacific Standard Time (PST)
on 11 April 2024– le 11 avril 2024**

And/ et

Replace the wording under M2 mandatory criteria as follows:

Mandatory criteria M2 should read as follows : The Bidder MUST demonstrate that, the Intermediate Resource has a minimum of three (3) years of experience related to facilitating meetings with Indigenous groups between January 1, 2019 to the date of bid closing.

Remplacer le libellé sous les critères obligatoires M2 comme suit :

Le critère obligatoire M2 doit se lire comme suit : Le soumissionnaire DOIT démontrer que la ressource intermédiaire possède un minimum de trois (3) ans d'expérience liée à l'animation de rencontres avec des groupes autochtones entre le 1er janvier 2019 et la date de clôture de l'appel d'offres.

End of Q&A